FOCUS INS

Focus INS

IDENTITE NATIONALE DE SANTE

Notre objectif : vous accompagner dans les étapes de la mise en œuvre de l'Identité Nationale de Santé

FOCUS INS

STRUCTURE RÉGIONALE D'APPUI À LA QUALITÉ DES SOINS ET LA SÉCURITÉ DES PATIENTS

- Fournir un appui **à la qualité des soins et à la sécurité des patients** aux professionnels quel que soit leur mode d'exercice
- Formation, sensibilisation
- Accompagnement de projets
- Conseils et expertise
- Elaboration d'outils

GROUPEMENT RÉGIONAL D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE LA E-SANTÉ (GRADES) D'AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- Fédérer les acteurs de santé autour de la stratégie régionale
- Piloter des projets innovants et structurants
- Promouvoir les services numériques régionaux dans les territoires
- Former aux outils numériques et accompagner les acteurs dans les usages
- Contribuer à l'urbanisation, la sécurité et l'interopérabilité des systèmes d'information

Quelques consignes

FOCUS INS

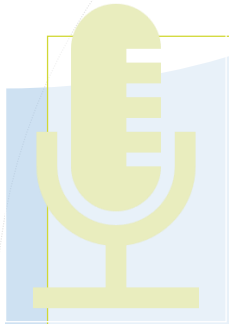

vos caméras et micros sont désactivés

Vous pouvez dialoguer avec nous via la conversation

A la fin de la présentation, merci de consacrer quelques minutes au remplissage du questionnaire de satisfaction

Téléchargez le support de formation

SOMMAIRE

FOCUS INS

La politique et l'organisation de la gestion des risques liés à l'identitovigilance

Identité Nationale de Santé

ins

Bien identifié·e, bien soigné·e.

Les recommandations & références réglementaires

Rappel

- Chaque usager du système de santé dispose depuis le 1er janvier 2021 d'une identité nationale de santé (INS) qui lui est propre et qu'il partage avec l'ensemble des professionnels de santé qui le prennent en charge

- Le « Référentiel identifiant national de santé », consultable sur le site de l'Agence du Numérique en Santé (ANS), qui décrit les conditions et modalités d'utilisation de l'INS dans le Système d'information de santé **est opposable** à tous les établissements depuis le 1er janvier 2021

Enjeux

- La bonne identification du patient constitue le 1er acte d'un processus qui se prolonge tout au long de sa prise en charge par les différents professionnels de santé impliqués, quels que soient la spécialité, le secteur d'activité et les modalités d'accompagnement.

Enjeux de sécurité

Objectif : Renforcer la fiabilité de l'identification du patient et la sécurité de sa prise en charge dans les lieux de soins

La documentation

FOCUS INS

Pour télécharger un document, cliquez sur son titre

Organisation et identitovigilance

Référentiel national d'identitovigilance (RNIV)

Prenez connaissances **des règles d'identitovigilance opposables** à tout acteur de santé et à respecter au niveau local

Flyer INS, « L'INS en quelques mots » et « Comprendre l'INS »

Trois supports pour découvrir l'identité INS et **approfondir vos connaissances** sur le projet

Guide d'accompagnement à la mise en œuvre de l'identité INS

Découvrez **les premières actions** à mettre en place dès à présent

Questionnaire d'autoévaluation

Réalisez votre **état des lieux** en matière d'identitovigilance, d'organisation et de SI, et obtenez **votre plan d'actions personnalisé** (*à télécharger directement sur la page INS*)

Webinaire structures

Inscrivez-vous aux **webinaires structures**, et accédez **au replay** des précédentes sessions

Liste des référents régionaux identitovigilance

Contactez **votre référent régional** pour toute question sur l'identitovigilance (*à télécharger directement sur la page INS*)

Fiches com et fiches pratiques INS – 3RIV

Appuyez-vous sur les fiches produites par le 3RIV pour **sensibiliser et communiquer sur l'INS et l'identitovigilance** (*à télécharger directement sur la page INS*)

A destination des acteurs du sanitaire, du médico-social et du libéral, et des relais d'accompagnement

Système d'information

Guide d'intégration INSi

Consultez les **modalités d'intégration** du téléservice INSi

CI TLSI AMO, WSDL et flux exemples

Rendez-vous sur le site du GIE SESAM-Vitale

CNDA

Accédez à **la plateforme de test** et aux cahiers de tests

Liste des OID

Consultez la liste des **OID** des autorités d'affectation

Guide d'implémentation identité INS

Consultez **les règles de gestion** pour implémenter au mieux l'identité INS dans les logiciels

Change Proposal IHE – PAM

Annexe du CI-SIS

Mettez à jour vos logiciels **conformément aux évolutions des standards d'interopérabilité**

Webinaire éditeurs

Inscrivez-vous aux **webinaires éditeurs**, et accédez **au replay** des précédentes sessions

Enquête éditeurs

Renseignez vos **prévisions** de développement et de déploiement de l'identité INS

A destination des éditeurs de logiciels

Scénarios de tests métier

Effectuez l**es tests d'implémentation de l'identité INS** qui s'appuient sur les règles du guide d'implémentation INS et le RNIV (*à télécharger directement sur la page INS*)

Roadmap des éditeurs

Consultez les **prévisions** de développement et de déploiement des éditeurs

A destination de tous

Juridique / sécurité

Référentiel INS

Prenez connaissance de **l'ensemble des mesures de sécurité** qui encadrent le référencement des données de santé avec l'identité INS

A destination de tous

Décret n° 2019-1036 du 8 octobre 2019

Prenez connaissance du décret relatif à **l'utilisation du numéro d'inscription au RNIPP comme matricule INS**

A destination des structures / professionnels de santé (PS)

RNIV – Socle commun

FOCUS INS

- **Exi PP 12** Les structures doivent disposer d'une **cartographie applicative** détaillant en particulier les flux relatifs aux identités. Les outils non interfacés nécessitant une intervention humaine pour mettre à jour les identités doivent être identifiés.
- **Exi PP 13** Une **charte informatique** formalisant les règles d'accès et d'usage du système d'information, et en particulier pour les applications gérant des données de santé à caractère personnel, doit être élaborée au sein de chaque structure à exercice collectif.
- **Exi PP 15** Les structures de santé d'exercice collectif doivent formaliser la **politique institutionnelle d'identification de l'usager au sein d'une charte d'identitovigilance**.
- Reco PP 02 Il est important que toute difficulté rencontrée pour la récupération de l'identité INS ou la qualification de l'identité numérique, du fait d'une incohérence non mineure, soient signalée comme **événement indésirable** et rapportée au niveau régional et national.

RNIV – Volet établissements de santé

FOCUS INS

- **Exi ES 01** Des instances stratégique et opérationnelle dédiées à l'identitovigilance doivent être mises en place par les établissements de santé et les groupements de structures.
- **Exi ES 02** Un référent en identitovigilance doit être identifié dans tout établissement de santé.
- **Exi ES 04** La formation et la sensibilisation des professionnels à l'identitovigilance doit faire partie des actions du plan de formation annuel des établissements de santé.
- Reco ES 02 Les établissements suivent les indicateurs pertinents au regard de leur activité et des directives éventuelles de niveau territorial ou régional.

3 étapes de la stratégie de déploiement

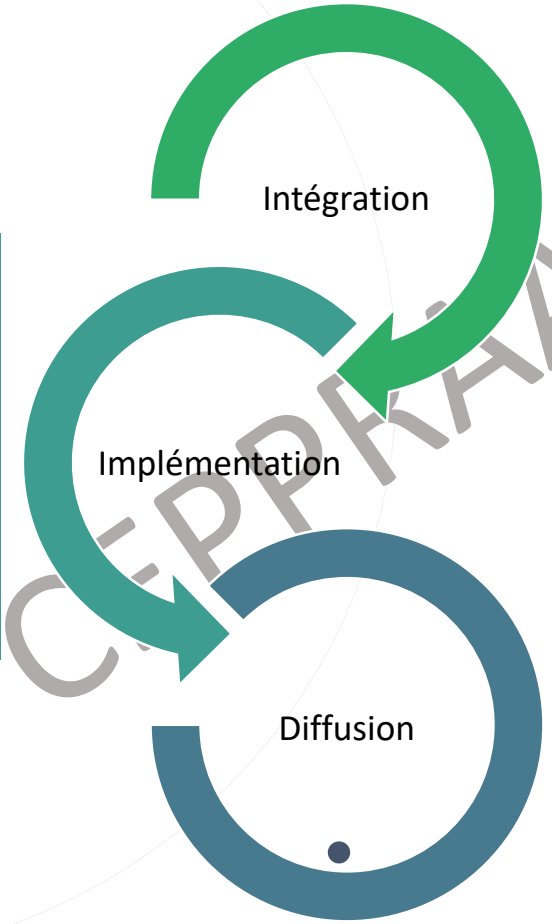

1.Intégration du téléservice INSi : être en capacité d'interroger INSi pour récupérer/vérifier l'INS

2.Implémentation de l'INS : être en capacité de gérer les identités, et en particulier les INS, conformément au référentiel INS et au Référentiel National d'IdentitoVigilance(RNIV)

3.Évolution des flux d'identités : être en capacité de diffusion de l'INS conformément aux standards d'interopérabilité

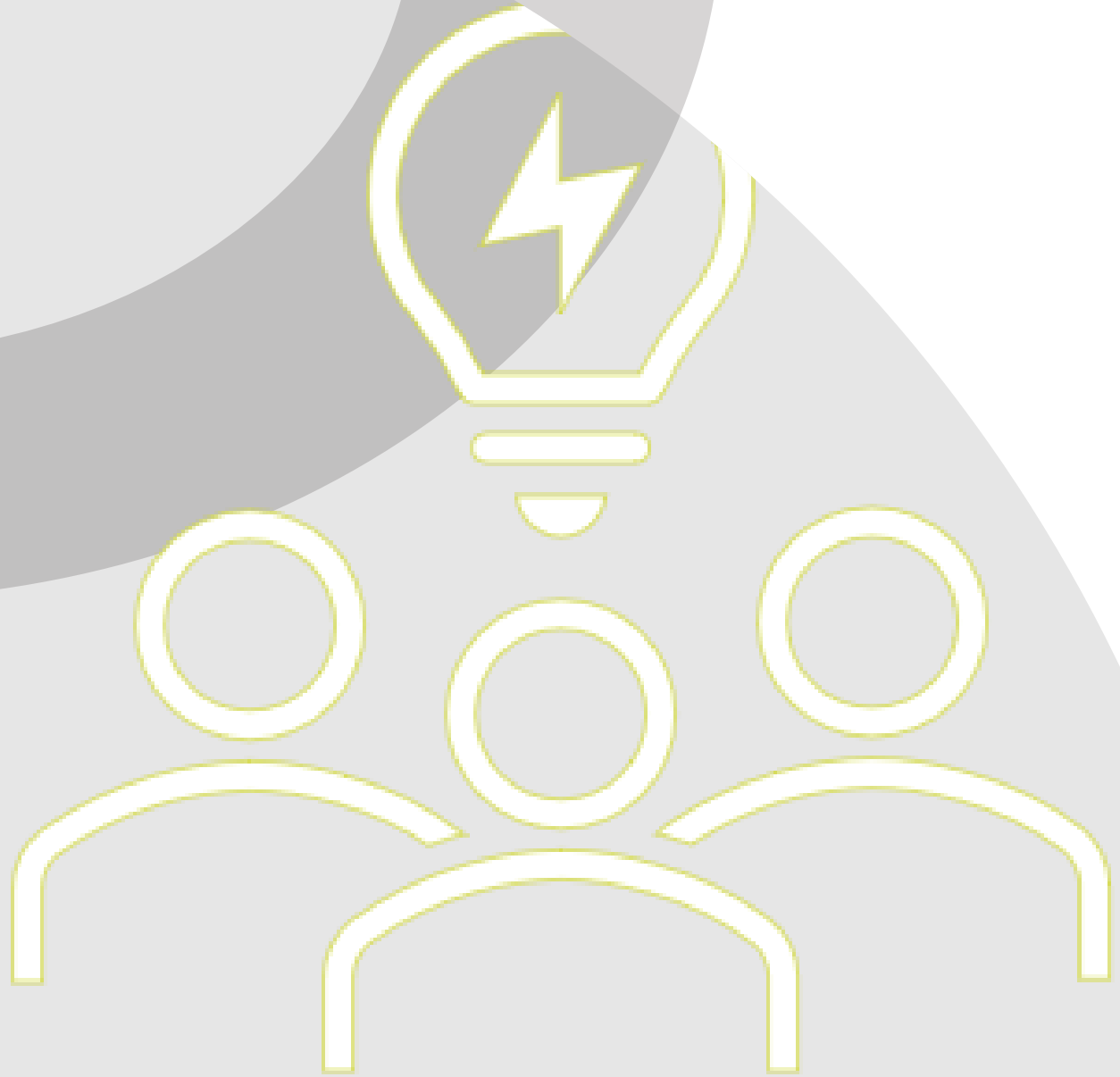

Les comprendre

Conduite du changement

FOCUS INS

- **Prendre connaissance des documents**
  Réglementation, exigences et recommandations du RNIV, fiches pratiques des 3RIV

- **Faire un état des lieux / diagnostic**
  Questionnaire Agence du Numérique en santé
  Cartographie des risques
  Diagnostic technique

- **Instaurer une organisation et identifier les acteurs**
  CIV – instances de gouvernance et instance opérationnelle
  Référent identitovigilance
  Ressources externes

- **Elaborer/reviser la politique et les documents qualité**
  Manuel qualité identitovigilance : charte, politique, documents de références, procedures et protocoles internes

- **Gérer les risques**
  A priori et a postériori

Prendre connaissance des documents

FOCUS INS

- Niveau national (décret, arrêté, instruction ministérielle…) soit par l'intermédiaire de documents rendus opposables : référentiels, chartes, guides de bonne pratique ;
- Niveau régional complétant les précédentes pour favoriser le déploiement des bonnes pratiques ou s'adapter à des particularités locales : politique régionale, modèles de documents qualité, fiches pratiques, guides…
- Niveau établissement : documents qualité et procédures locales

Identifier les exigences à atteindre et comprendre les recommandations
Lister les objectifs à atteindre
Identifier les documents internes obsolètes

Faire le diagnostic

FOCUS INS

Auto-diagnostic

Etat des lieux SI

Cartographie des risques

Faire le bilan de l'existant
Identifier les faiblesses et les forces du système
Envisager les moyens humains, techniques et financiers

Auto diagnostic

« Questionnaire d'autoévaluation – Version sanitaire » dans la page https://esante.gouv.fr/offres-services/referentiel-ins/etablissement-de-sante

- Permet un état des lieux détaillés sur tous les aspects du projet :
  - Organisation et identitovigilance
  - Système d'information
  - Volet juridique
  - Pilotage

- Crée automatiquement une liste des actions à réaliser personnalisée

Etat des lieux du SI

- Réaliser un **recensement des applications** devant **intégrer** l'INS :
  - Ceux permettant la création des identités (Logiciel maître référentiel d'identité)
  - Ceux à qui l'INS doit être diffusé : DPI (dossier patient informatisé), SGL (système de gestion de laboratoire), …
- Recenser les données de santé que l'on envoie vers l'extérieur, et celles qui doivent être référencées avec l'identité INS (pour les ES, tous les documents possèdent des données de santé => INS)

Pour rappel : L'INS est obligatoire pour le référencement des données de santé depuis le 1er janvier 2021

Etat des lieux du SI

Priorisez ces applications en fonction **des usages et des besoins** définis par votre structure / GHT (disponibilité de l'offre, orientation et choix de la DSI, contrats,...).

Ordre préconisé :

1. Logiciel maître des identités (en général GAM ou logiciel administratif)
2. Dossier Patient Informatisé (DPI si différent du logiciel maître des identités, ou dossier usager), système de gestion de laboratoire (SGL), système d'information de radiologie (RIS), logiciels de prescriptions et logiciels de pharmacie
3. Autres applications

Impacts sur les logiciels

Le RNIV introduit des évolutions majeures que les éditeurs doivent implémenter dans leurs outils, notamment :

- Tous les logiciels doivent être en mesure
  - de recevoir et de diffuser les données obligatoires retenues dans le RNIV,
  - d'appeler l'opération de vérification du téléservice INSi
  - de faire figurer ces données sur l'ensemble des documents ayant vocation à être édités.

- Les logiciels maîtres des identités doivent également être en capacité
  - d'appeler l'opération de récupération du téléservice INSi,
  - de gérer les nouveaux statuts de l'identité,
  - de respecter les nouvelles règles de saisie,
  - de ne diffuser l'INS que si elle est au statut « identité qualifiée ».

Etat des lieux des logiciels

Pour chaque logiciel et selon la priorité

- Ce logiciel est-il en état d'appeler le téléservice INSi ?
- Est-il conforme au RNIV ?

Vos éditeurs ont **plusieurs étapes** à franchir :

- se faire autoriser par le CNDA pour l'appel au téléservice INSi
- faire évoluer leurs produits afin qu'ils soient conformes au RNIV / guide d'implémentation. Cette conformité au guide d'implémentation est validée par le référencement Ségur

Pour s'en assurer :

Liste des logiciels homologués par le CNDA : GIE SESAM-Vitale - Catalogue produits
Liste des logiciels référencés Ségur : Solutions référencées Segur
Plan de tests pour vérifier la conformité au RNIV : Les scénarii de tests métier

Echange avec votre éditeur

- A-t-il pris connaissance du **guide d'implémentation de l'INS** dans les logiciels et de la modification du format des flux ?
  - [Pour un logiciel concerné par le Ségur] : le logiciel a-t-il été **référencé dans le cadre du Ségur** ? Si non, à quelle échéance cela est-il prévu ?
  - [Pour un logiciel non concerné par le Ségur] : l'éditeur a-t-il réalisé les scénarios de test de l'ANS afin de s'assurer de sa **conformité au guide d'implémentation de l'INS** dans les logiciels ? Si oui, quel est son taux de conformité ?

- Est-il conforme au RNIV ?
  - Présence des champs « Premier prénom » et « Liste des prénoms », « Prénom utilisé » et « Nom utilisé »
  - Respect des nouvelles règles de saisie
  - Gestion des nouveaux statuts

Echange avec votre éditeur

FOCUS INS

- Quelles sont les **dates envisagées pour le déploiement** d'une version compatible INS dans votre structure ?
- Quels sont les **prérequis** (installation d'une nouvelle version, paramétrages à réaliser etc.) à mettre en œuvre afin d'acquérir la version compatible INS ?
- Gestion de l'**interopérabilité** : a-t-il pris en compte l'annexe CI-SIS afin de faire évoluer ses différents standards d'échange ?
- Des **outils de formation** sont-ils prévus (modes opératoires, e-learning, formation sur site…) ?

Etapes à suivre

FOCUS INS

1. Echange avec l'éditeur
2. Devis de migration vers une version compatible
3. Déploiement de la version
4. **Tests du logiciel**
   - ✓ Utilisation du plan de tests de l'ANS
   - ✓ Vérifier, les impacts de la mise à jour de l'un des logiciels par rapport aux autres
   - ✓ Tests avec les utilisateurs métiers

Formations au logiciel

Financements possibles dans le cadre du SONS
(date limite de demande de financement 15 juillet)
Plus d'info

Formations identitovigilance

Identification pour appel au téléservice INSi

FOCUS INS

- Choix de l'utilisation des cartes CPx et/ou d'un certificat serveur

- Pour l'utilisation des cartes CPx :
  - Professionnels d'accueil : ont-ils tous des cartes CPx ?
  - Accès à des lecteurs de carte également ?
  - Pour commander des cartes CPx, il faut au préalable que la structure ait contractualisé avec l'ANS : Fiche pratique pour la commande de cartes CPx

Identification pour appel au téléservice INSi

Pour l'utilisation d'un certificat serveur, il faut :

1

Commander un certificat serveur :

Fiche pratique pour commander et installer des certificats logiciels

(étapes à suivre, mais **contenu non mis à jour suite au point suivant**)

2

Réaliser une procédure d'auto-homologation préalablement ou dans les deux mois de la mise en place de l'appel au téléservice.

Il s'agit d'une procédure interne à la structure et sous la responsabilité de l'ES.

Commande de certificat serveur

FOCUS INS

Attention ! Les règles ont évolué récemment pour simplifier la commande.

La recommandation initiale était d'utiliser un certificat INSi basé sur le FINESS Géographique

- Simplification <u>lorsque les SI sont mutualisés</u> :
  - Pour les ES publics et les centre de dialyse : possible de commander un seul certificat sous les FINESS EJ couvrant l'ensemble des établissements géographiques
  - Pour les ES privés : pas encore possible, certainement à partir d'octobre 2022
  - Un GHT ou un groupement de clinique NE peut PAS se contenter d'un seul certificat car ils comportent plusieurs entités juridiques. Chaque ES identifié par un FINESS juridique devra disposer de son propre certificat.

- Si vous utilisez actuellement un certificat géographique : pas de modification à effectuer (migration vers un certificat EJ lors des renouvellement)

Pour aller plus loin

Webinaire de l'ANS sur ce thème : Règles de commande des certificats logiciels

Commande de certificat serveur

FOCUS INS

Exemple d'une entité juridique (OG, ES) regroupant plusieurs entités géographiques avec un système d'information commun

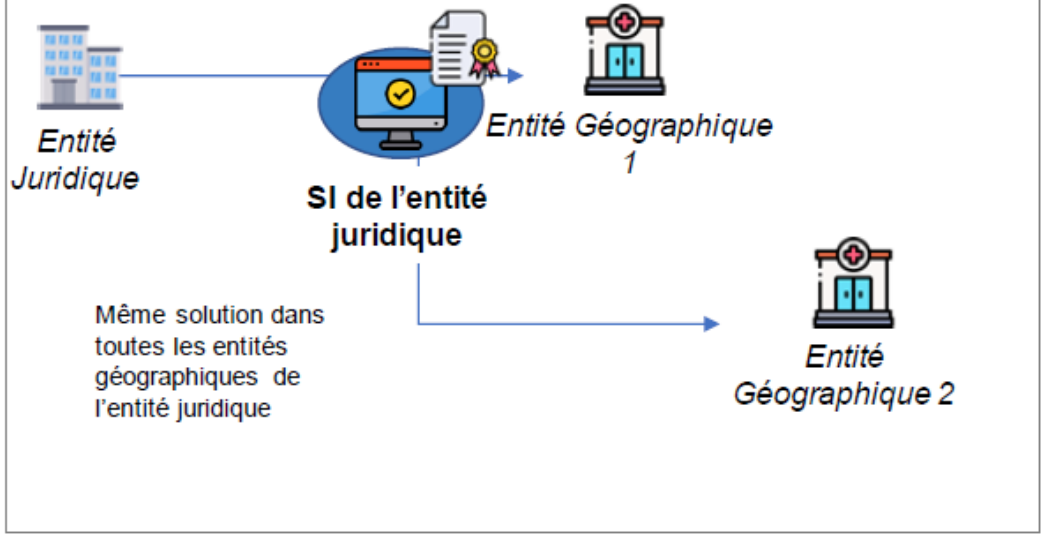

Un seul certificat porté par le FINESS de l'entité juridique est nécessaire et suffisant pour que l'ensemble des entités géographiques puisse accéder aux services et référentiels socles.

Exemple d'une entité juridique (OG, ES) regroupant plusieurs entités géographiques avec plusieurs systèmes d'information

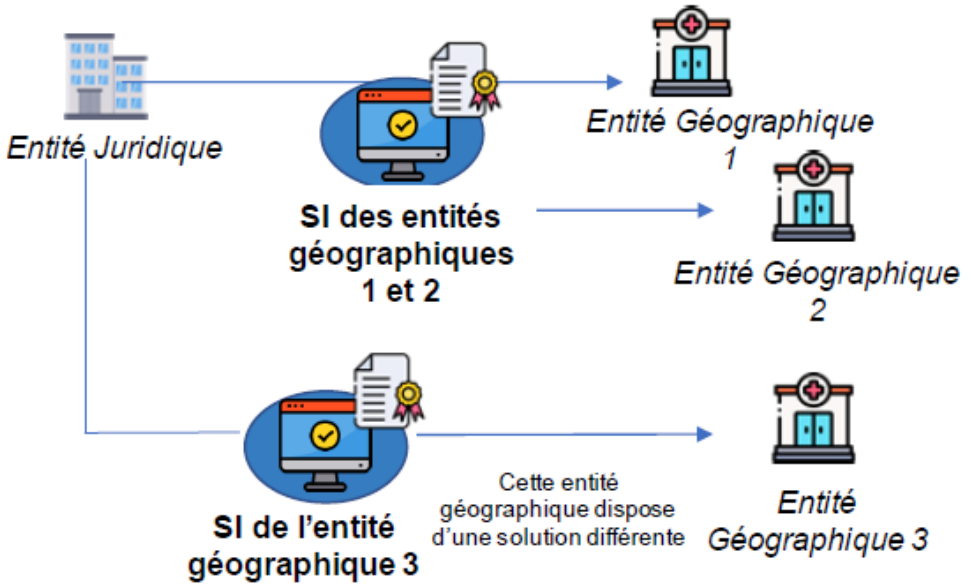

L'entité juridique ne dispose pas d'un système d'information unifié. Plusieurs solutions (DPI, DUI et en particulier PFI) ont été déployées dans différentes entités géographiques. Ainsi, **chaque solution doit disposer de son propre certificat (EJ ou EG).**

Etat des lieux de la diffusion des données de santé

FOCUS INS

- Recenser les données de santé que l'on envoie vers l'extérieur (pour le sanitaire, concerne tous les documents)
- Vérifier la propagation des identités qualifiées
- Analyse des données transmises :
  - ✓ Pour les données au format structuré, vérifier auprès des éditeurs que l'identité INS est bien présente dans les métadonnées
  - ✓ Dans le cas de données non structurées (par exemple envoi de pdf par mss), vérifier que les données INS sont présentes et seront imprimées

    Préconisation : les rajouter en pied de page sur chaque page

    Outil de vérification d'un datamatrix

IDENTITÉ NATIONALE DE SANTÉ (INS)
Bien identifié·e, bien soigné·e

Nom de naissance	Garcia-Hammadi		
Prénom(s) de naissance	Sarah-Lou Anna		
Date de naissance	21/01/1977	**Sexe**	F
Lieu de naissance (code INSEE)	01154		
N° matricule INS	2 77 01 01 154 003 29		
NIR X	**NIA**		

INS non signée

Adresse de messagerie sécurisée de l'usager* : 277010115400329@patient.mssante.fr

Instaurer une organisation

FOCUS INS

Instance stratégique

Instance opérationnelle

Référent identitovigilance

La responsabilité des acteurs de santé et des dirigeants de structures pourrait être mise en cause s'il s'avérait que le défaut de mise en œuvre des bonnes pratiques d'identification était à l'origine d'un dommage ou de la mise en danger d'un usager.

RNIV1 – page 6

Identifier les acteurs

Instance stratégique

- Etablir la stratégie
- Définir la politique et partager ses valeurs
- Adapter les moyens aux objectifs visés
- Désigner le référent
- Constituer l'instance opérationnelle (identifier les rôles)
- Valider le plan d'actions
- Communiquer

Instance fonctionnelle

- Former, sensibiliser
- Déployer le plan d'actions
- Réaliser des évaluations (suivi indicateurs, audits…)
- Résoudre les problématiques terrain

Identifier les acteurs

FOCUS INS

Référent identitovigilance

- promouvoir les bonnes pratiques d'identitovigilance
- Être l'interface entre la cellule opérationnelle et les professionnels
- participer à la gestion des risques liés aux erreurs d'identification
- Être l'interlocuteur privilégié des professionnels

Communiquer sur les rôles de chacun des acteurs

Politique

- La politique d'identitovigilance doit être intégrée à la politique qualité et sécurité
- Elle précise les **objectifs** poursuivis et **l'organisation** mise en œuvre pour les atteindre, en affectant des **moyens** dédiés et/ou en mutualisant certaines fonctions
- Les objectifs y sont clairement définis, par ex :
  - favoriser le respect des bonnes pratiques d'identification par tous les acteurs (professionnels et usagers) ;
  - -garantir la confiance dans la qualité des informations échangées entre les professionnels de santé internes et avec les correspondants externes (médecins traitants, sous-traitants…) ;
  - s'assurer de l'interopérabilité entre les systèmes d'information en santé (SIS) ;
  - sécuriser le rapprochement d'identités (applications internes, systèmes d'information des partenaires, applications régionales, services nationaux comme le dossier médical partagé (DMP)…) ;
  - identifier, analyser et prévenir les anomalies en lien avec des erreurs d'identification des usagers pris en charge.
- La politique doit faire l'objet de communication interne et externe
- La politique doit être suivie et évaluée au moyen d'indicateurs

Gérer les risques

FOCUS INS

A priori

- Cartographie des risques
- Formalisation de procédures précisant la conduite à tenir dans les activités à plus haut niveau de risque d'erreurs (mesures barrières)
- Système de signalement des événements indésirables (potentiels ou avérés)
- Former les professionnels
- Informer les usagers

A postériori

- Poursuivre la formation des professionnels
- Poursuivre l'information des usagers
- Suivre les indicateurs
- Traiter les dysfonctionnements en CIV
- Signalement les EI
- Réajuster les documents qualité et la politique

Instances stratégique et opérationnelle

Les mettre en œuvre

Décisions suite à l'état des lieux/diagnostic

FOCUS INS

- La nécessité de procéder à la **dévalidation de votre base d'identités** (si qualifiées sur des critères moins exigeants)
- La pertinence de s'orienter davantage vers un appel par **saisie des traits d'identité ou par carte vitale**
- **Les ressources humaines** requises pour qualifier les identités : back ou front office (habilitations des professionnels)
- **Documents qualité** à mettre à jour
- L'importance de la **conduite du changement** à initier sur le terrain (actions de sensibilisation et de formation)

Le diagnostic est analysé par la CIV qui décide des actions à mettre en œuvre

La charte d'identitovigilance

FOCUS INS

Exigence PP 15 du RNIV 1 :

«*Les structures de santé d'exercice collectif doivent formaliser la politique institutionnelle d'identification de l'usager au sein d'une charte d'identitovigilance*».

Elle doit contenir, au sens du RNIV :

- ✓ La politique et gouvernance identitovigilance de la structure;
- ✓ La description des systèmes d'information participant à l'identification (cartographie applicative);
- ✓ La liste des points de création d'identités;
- ✓ Les modalités d'attribution des habilitations pour la gestion des identités;
- ✓ Les solutions d'identification primaire et secondaire;
- ✓ La gestion documentaire;
- ✓ La liste des indicateurs suivis;
- ✓ Les références réglementaires et techniques;
- ✓ Les droits de l'usager.

Une charte est un document de communication destiné à établir des objectifs, des valeurs ou des principes partagés

Charte d'identitovigilance

FOCUS INS

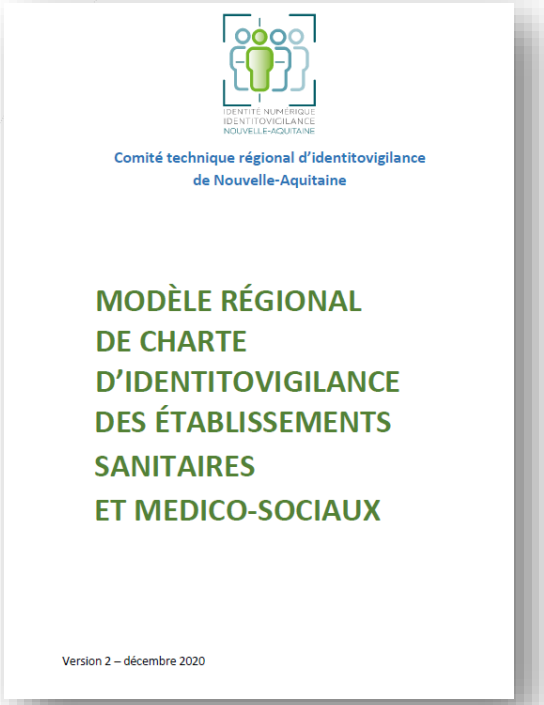

Comité technique régional d'identitovigilance
de Nouvelle-Aquitaine

MODÈLE RÉGIONAL
DE CHARTE
D'IDENTITOVIGILANCE
DES ÉTABLISSEMENTS
SANITAIRES
ET MEDICO-SOCIAUX

Version 2 – décembre 2020

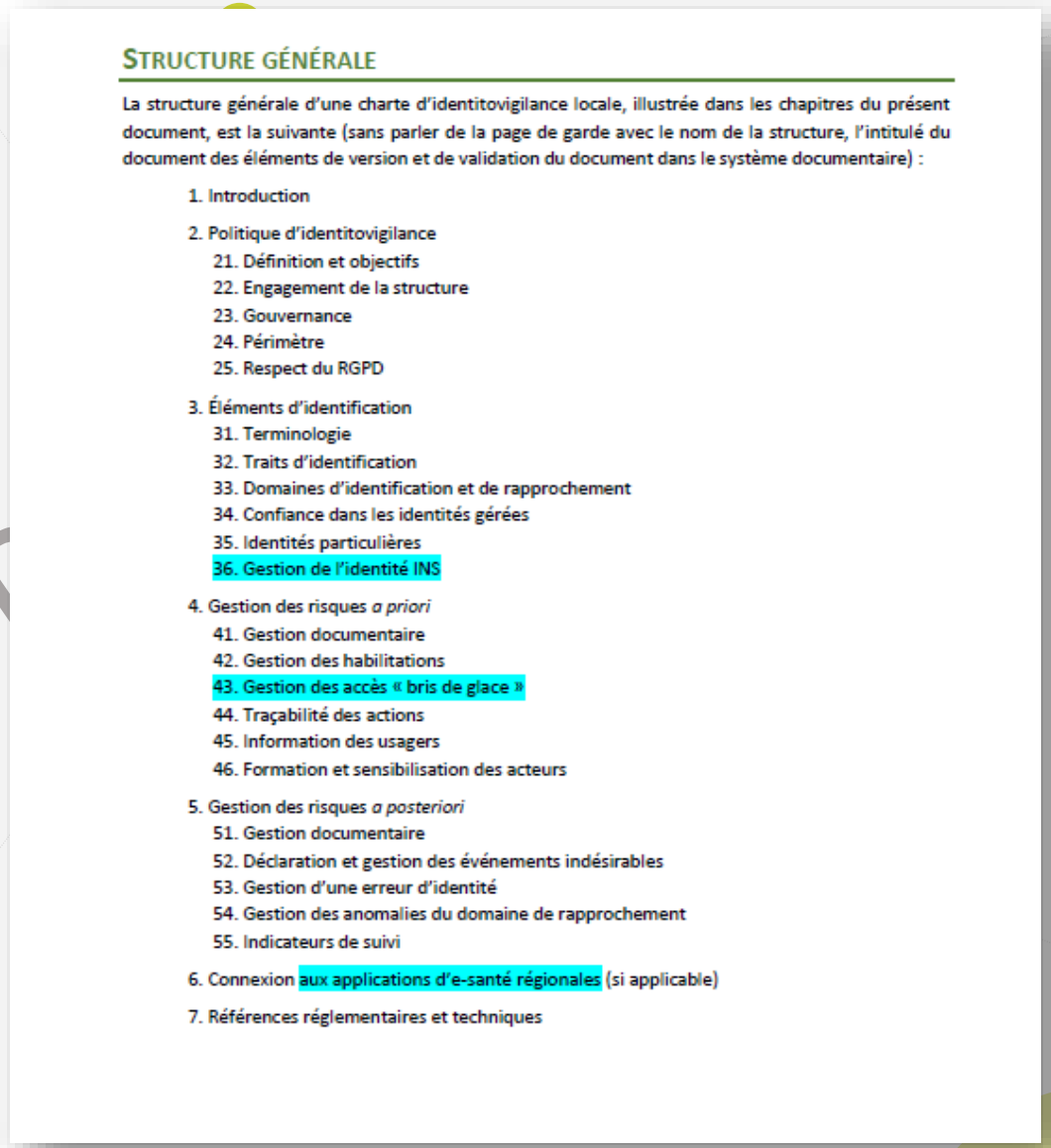

STRUCTURE GÉNÉRALE

La structure générale d'une charte d'identitovigilance locale, illustrée dans les chapitres du présent document, est la suivante (sans parler de la page de garde avec le nom de la structure, l'intitulé du document des éléments de version et de validation du document dans le système documentaire) :

1. Introduction
2. Politique d'identitovigilance
   - 21. Définition et objectifs
   - 22. Engagement de la structure
   - 23. Gouvernance
   - 24. Périmètre
   - 25. Respect du RGPD
3. Éléments d'identification
   - 31. Terminologie
   - 32. Traits d'identification
   - 33. Domaines d'identification et de rapprochement
   - 34. Confiance dans les identités gérées
   - 35. Identités particulières
   - 36. Gestion de l'identité INS
4. Gestion des risques *a priori*
   - 41. Gestion documentaire
   - 42. Gestion des habilitations
   - 43. Gestion des accès « bris de glace »
   - 44. Traçabilité des actions
   - 45. Information des usagers
   - 46. Formation et sensibilisation des acteurs
5. Gestion des risques *a posteriori*
   - 51. Gestion documentaire
   - 52. Déclaration et gestion des événements indésirables
   - 53. Gestion d'une erreur d'identité
   - 54. Gestion des anomalies du domaine de rapprochement
   - 55. Indicateurs de suivi
6. Connexion aux applications d'e-santé régionales (si applicable)
7. Références réglementaires et techniques

Modèle régional NA

Instance stratégique

FOCUS INS

Préconisations RNIV relatives aux missions :

- Définition de la politique et de l'organisation à mettre en œuvre en matière d'identitovigilance + formation des acteurs ;
- Définition des moyens humains, techniques et financiers ;
- Validation du plan annuel ou pluriannuel d'actions à conduire ;
- Suivi des actions et de leurs résultats sur la base d'indicateurs + actions correctives à mettre en œuvre ;
- Communication sur la politique et ses résultats.

Préconisations quant à sa composition :

DG	Directeur des soins	Responsable admissions	Responsable SI	Responsable qualité gestion des risques
PCME	Médecin DIM	Référent identitovigilance	Responsable SSI	DPO

Recommandé de désigner des membres associés : représentants pharmacie, imagerie, labo, représentant service des archives, représentant des usagers

Instance opérationnelle

FOCUS INS

Préconisations RNIV relatives aux missions :

FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN

- Formation des professionnels ; sensibilisation des usagers et partenaires
- Analyse des risques ; formalisation et actualisation des documents qualité;
- Prendre part aux retours d'expérience d'événements indésirables ; traiter les anomalies et doublons
- Définir, suivre et analyser les indicateurs ; réaliser des audits
- Guider les professionnels sur la conduite à tenir vis-à-vis des cas particuliers;
- Contrôler la qualité des identités ; contribuer au rapprochement d'identités entre structures,
- Veille réglementaire et technique.

Préconisations quant à sa composition :

Professionnels identifiés pour leurs compétences en identitovigilance, désignés par le responsable de la structure, placés sous l'autorité technique du référent en identitovigilance (personnels médicaux, paramédicaux, administratifs …)

Référent identitovigilance

FOCUS INS

Exigence ES 02 du RNIV 2 : Un référent en identitovigilance doit être identifié dans tout établissement de santé.

- Il est membre de l'instance opérationnelle et de l'instance stratégique;
- Il est **nommé** par la direction en concertation avec le président de la CME, sur proposition de celle-ci;
- Il dispose d'une **fiche de poste** et d'un **temps dédié**.

En fonction de la taille ou du nombre d'implantations géographiques de la structure (ou particularités organisationnelles), il peut être décidé de nommer **plusieurs référents locaux** sous l'autorité technique du référent identitovigilance.

Il est identifié au niveau de la structure et dans l'observatoire des systèmes d'information en santé (**oSIS**) de la plateforme ATIH (quand cette inscription sera permise).

Préconisations quant à ses missions :

- Piloter l'instance opérationnelle
- Promouvoir les bonnes pratiques d'identitovigilance
- Participer à la gestion des risques liés aux erreurs d'identification
- Alerter la CIV des difficultés rencontrées en matière d'identitovigilance
- Être l'interlocuteur des professionnels
- Superviser le recueil des indicateurs

Communiquer

FOCUS INS

USAGERS

Le patient est **ACTEUR** de sa sécurité...
Livret d'accueil (nécessité de présenter une pièce d'identité…)
Livret d'information spécifique
Information orale/ répondre aux interrogations/ expliquer à l'usager
Affiches
CDU/ CVS
Kit de communication de l'ANS

GESTION DES RISQUES

Information des usagers sur les démarches en cas de discordance
Signalement des EI par les professionnels

PROFESSIONNELS

Charte
Diffusion procédures et conduite à tenir
Diffusion des résultats des indicateurs
Audits de dossiers
Analyse de scénarios / simulation en santé
Organiser un quiz, une semaine du signalement
Proposer une chambre des erreurs
Affiches
Journal interne

Communiquer – avec les usagers

FOCUS INS

<u>Le patient ne peut pas s'opposer au référencement de ces données de santé par l'INS.</u>

Dans le référentiel INS, il est indiqué que : « Les personnes dont les données sont référencées avec l'INS peuvent exercer les droits qu'elles détiennent en application du régime juridique applicable aux systèmes d'information de santé utilisant l'INS. Des règles particulières ont été fixées concernant les droits de ces personnes à l'égard de l'opération de référencement des données de santé avec l'INS.

Il est réglementairement prévu que la personne concernée ne dispose pas de droit d'opposition au référencement de ses données de santé avec l'INS, afin de ne pas risquer de paralyser l'obligation d'utiliser l'INS. Pour autant, le droit d'opposition existe toujours, pour motif légitime, au profit de la personne concernée à l'égard par exemple de son dossier patient informatisé

(Exigence 6 du RNIV)

Les ressources disponibles

La documentation à votre disposition

FOCUS INS

- **Vidéos de sensibilisation de l'ANS**

La vidéo **« Présentation de l'INS»**

Visualiser

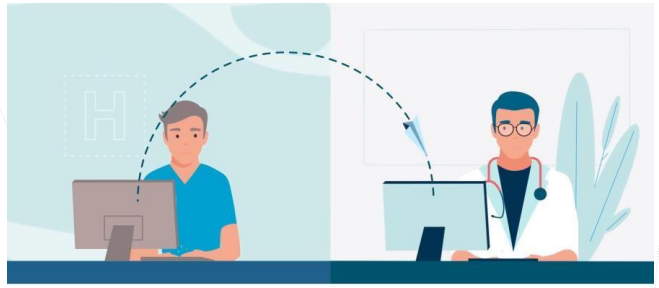

La vidéo «*L'INS dans le parcours de soins de l'usager*»
(réalisée en collaboration avec le GIE SESAM-Vitale)

Visualiser

- **Kit de communication de l'ANS**

La documentation à votre disposition

FOCUS INS

- **Fiche 3RIV : « Communiquer sur l'Identitovigilance et l'INS » :** + Info

- **Affiches/flyers de communication réalisés par d'autres**

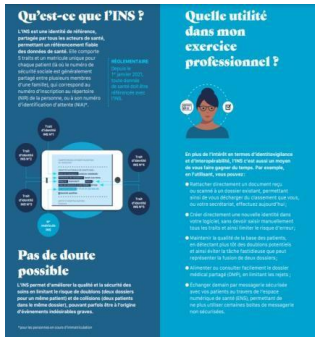

+ Accès kit communication

+ Info

+ Info

+ Info

A VOS AGENDAS!

FOCUS INS

- Prochain FOCUS INS:

Qualité et complétude de l'identité de l'usager

Le 29 septembre à 10h

FOCUS INS

MERCI

Vos questions

FOCUS INS